



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTAIRES
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190321-2019_03_PV03-DE

SÉANCE DU 21 MARS 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 15 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint Martin de Laye , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD (jusqu'à la délibération n° 2019.03.026), Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON (jusqu'à la délibération n° 2019.030), Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL (jusqu'à la délibération n° 2019.03.026), Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE (jusqu'à la délibération n° 2019.03.28) , Michel FOULHOUX (jusqu'à la délibération n° 2019.03.026), Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Loïc MANON , Denis SIRDEY

Absents :

Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Philippe FAURT (jusqu'à la délibération n°2019.03.026), Jean-Paul GARRAUD, Eric LACOUME, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gérard HENRY pouvoir à Jean François MARTINEZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Bernard PIOT, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARTY
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 49
Nombre d'absents : 14
Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 14

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2019-03-023 : Communication des délibérations du Bureau et des actes juridiques pris depuis la séance du 7 février 2019

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de la communication des délibérations du Bureau et des actes juridiques pris depuis la séance du Conseil communautaire de la la Cali du 7 février 2019

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Monsieur Jacques LEGRAND

2019-03-024 : Approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de Vayres

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuve le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de La Cali et en mairie de Vayres pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs en vertu de l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme.

Le présent acte devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au préfet.
Le dossier modifié est tenu à la disposition du public au siège de La Cali et en mairie de Vayres.

2019-03-025 : Approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de Génissac

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le communautaire approuve le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de La Cali et Mairie de Génissac pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs en vertu de l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme.

Le présent acte devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au préfet.
Le dossier modifié est tenu à la disposition du public au siège de La Cali et en mairie de Génissac.

A l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuve le dossier de carte communale de la commune de Bayas tel qu'il est annexé à la présente ;

La présente délibération (accompagnée de 2 dossiers papier et 1 CD du dossier de carte communale, visés par la Préfecture/Sous-Préfecture) sera transmise au Préfet pour approbation.

A réception, la présente délibération et l'arrêté préfectoral feront l'objet d'un affichage au siège de La Cali et à la mairie de Bayas durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public au service urbanisme de la Cali et à la mairie de Bayas, aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'approbation de la carte communale de la commune de Bayas produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

TRANSPORTS

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

2019-03-027 : Attribution du contrat de concession relatif à l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le choix de la société TRANSDEV comme concessionnaire de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs,
- d'approuver le contrat de concession du service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer ce contrat de concession de service public avec la société TRANSDEV,
- de procéder à toutes les formalités y afférentes.

2019-03-028 : Attribution du contrat de concession de service pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance et le nettoyage d'abris voyageurs publicitaires matérialisant les points d'arrêt des lignes de transport collectif de La Cali et la gestion des emplacements publicitaires présents sur ces abris voyageurs

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le choix de la société Clear Channel comme concessionnaire pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, et le nettoyage d'abris voyageurs publicitaires matérialisant les points d'arrêts des lignes de transport public de voyageurs de La Cali, et la gestion des emplacements publicitaires présents sur ces abris voyageurs,
- d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer le contrat de concession, avec la société Clear Channel,
- de procéder à toutes les formalités y afférentes.

FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

2019-03-029 : Rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2019

le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019.

**2019-03-030 : Dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement
budget primitif 2019 : 3ème disposition**

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le 
ID : 033-200070092-20190321-2019_03_PV03-DE

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à accorder cette troisième autorisation préalable de vote des crédits d'investissement, en sachant que les crédits effectivement engagés sur la base des autorisations précitées seront inscrits au budget primitif 2019 lors de son adoption ;
- à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement relatives à la réalisation des documents d'urbanisme pour un montant de 80 000 € :

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

2019-03-031 : Espaces Jeunes : fixation d'un tarif pour une découverte du Futuroscope

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à fixer le tarif selon le tableau ci-dessous :

Espaces Jeunes	SEJOUR	TARIF
Abzac, Arveyres, Coutras, Guîtres, Izon, St Denis de Pile	FUTUROSCOPE 15 et 16 AVRIL 2019 (1 nuit) 50 jeunes – 12/17 ans	53 €

AGRICULTURE, MOYENS TECHNIQUES ET GEMAPI

Rapporteur : Monsieur Jean François MARTINEZ

2019-03-032 : Désignation de nouveaux délégués titulaires et suppléants au Syndicat des eaux et Rivières – S.Y.E.R.

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire valide l'adhésion de La Cali au S.Y.E.R. des côteaux de Dordogne et de désigner les délégués titulaires et suppléants de La Cali au S.Y. E.R. des côteaux de Dordogne.

Liste des communes concernées	délégué titulaire	délégué suppléant
LIBOURNE	GRELOT Régis	ROUSSET Joël
POMEROL	LUTHARD Jonathan	FAUSTIN Robert

2019-03-033 : Désignation de nouveaux délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers - SMER E2M

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne les délégués titulaires et suppléants de La Cali au SMER E2M.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
CLEMENCEAU Alain (Moulon) COTHREL Jean-Marie (Arveyres) FONTAN Bruno (St Germain du Puch) LACOUME Eric (Daignac) LAMAISON Jean-Luc (Nérigean) MERCIER LACHAPELLE Bernard (Vayres) SANGUINE Claire (Génissac)	BORNANCIN J CAZENAVE Didier (Espiet) DUFAURE Bernard (Arveyres) GIRAUD Jean-Dominique (Izon) HAUTCOEUR Pierre (Vayres) LAROCHE Hervé (St Quentin de Baron) LE ROY Franck (Moulon)

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
 Reçu en préfecture le 28/03/2019
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20190321-2019_03_PV03-DE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

2019-03-034 : École de musique : versement d'indemnités pour services supplémentaires d'enseignement

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser :

- Le versement des indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement en cas de service supplémentaire régulier ou irrégulier assuré par un enseignant de l'école de musique titulaire ou contractuel, à la demande de l'employeur, dans les conditions fixées par le décret n°50-1253 du 6 octobre 1950 modifié. Les heures supplémentaires de l'école de musique feront l'objet d'un décompte mensuel du responsable de service.
- La prise d'effet au 1^{er} avril 2019.

2019-03-035 : Dépenses de personnel - Centre aquatique

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de réaffecter les dépenses de personnel du centre aquatique mandatées sur le budget principal et correspondant aux postes de directeur et de chef de projet technique pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019 dans le budget du centre aquatique.
- ces dépenses seront inscrites au chapitre 012, fonction 413, compte 6216.
- en contrepartie, une recette sera affectée pour le même montant au budget principal, au chapitre 70, fonction 413, compte 70841.

2019-03-036 : Modification du tableau des effectifs au 1er février 2019 : Nouvelles dispositions pour le cadre d'emploi des Éducateurs Jeunes Enfants

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à modifier le tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} Février 2019 :

Ancienne situation				
Ancien grade	Catégorie	Effectif créé	Effectif pourvu	Effectif vacant
Éducateur J.E. principal	B	5	5	0
Éducateur J.E	B	2	1	1
Nouvelle Situation				
Nouveau grade	Catégorie	Effectif créé	Effectif pourvu	Effectif vacant
Éducateur J.E. de classe exceptionnelle	A	0	0	0

Éducateur J.E.de 1ère classe	A	5		Envoyé en préfecture le 28/03/2019 Reçu en préfecture le 28/03/2019 Affiché le 
Éducateur J.E. de 2ème classe	A	2		ID : 033-200070092-20190321-2019_03_PV03-DE

Les conditions de reclassement sont prévues par les textes susvisés

2019-03-037 : Modification du tableau des effectifs de janvier à avril 2019

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à modifier le tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} Janvier 2019 :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif à temps complet et suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

A compter du 1^{er} mars 2019 :

FILIERE MEDICO-SOCIALE

- création d'un emploi permanent à temps complet de puéricultrice hors classe et suppression d'un emploi permanent à temps complet de puéricultrice de classe normale créé par délibération du 9 janvier 2017,

- suppression d'un emploi permanent à temps non complet (28/35^{ème}) d'assistant social éducatif principal à temps non complet créé par délibération du 9 janvier 2017.

A compter du 1^{er} avril 2019 :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif à temps complet et suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

- création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché et suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe,

- création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché et suppression d'un emploi contractuel de catégorie A de directeur en charge de la préfiguration du futur EPIC centre Aquatique créé par délibération du 22 mai 2018.

FILIERE TECHNIQUE

- création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur.

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON en l'absence de Monsieur Gérard HENRY

2019-03-038 : Groupement de commandes relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de voirie : modification des membres

A l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion des communes d'Espiet et de Saint Seurin sur l'Isle au groupement de commandes pour l'achat de travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie

- d'approuver le retrait des communes de Gours, de Puynormand et de Bonzac du groupement de commandes pour l'achat de travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-200070092-20190321-2019_03_PV03-DE

2019-03-039 : Raccordement au gaz du Centre aquatique : convention de servitude GRDF pour les travaux de raccordement du site et du lot unique

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser la société GRDF à procéder à l'extension du réseau gaz et à la réalisation à demeure, dans une bande de 4 mètres de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 300 mètres, ainsi que ses accessoires (parcelles cadastrées n°304, 330, 331, 332, 335, 336 – Section AC).
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitude entre GRDF et La Cali.

IMMOBILIER INSTITUTIONNEL

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc DARQUEST

2019-03-040 : Acquisition de l'immeuble sis 42 rue Jules Ferry à Libourne

A l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition par La Cali de l'immeuble sis 42 rue Jules Ferry à Libourne à un prix de 3 656 739,31 euros.
- de décider que les frais d'actes relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un compromis de vente (réitérations comprises si besoin) ainsi que les actes authentiques correspondants et tous actes administratifs nécessaires à cette vente.
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

L

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 19 h 45.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 28 mars 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.